

Le «grand compromis» au-delà de 2023

Introduction

Cinq ans après l'adoption du «grand compromis» en 2016, les priorités et les structures ont été révisées par les signataires en 2021 et il a été convenu de les réexaminer en juin 2023.

Si des progrès notables ont été réalisés dans de nombreux engagements, il est également évident qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir, en particulier au niveau des pays. Depuis la dernière révision du «grand compromis» en 2021, les besoins humanitaires se sont encore accrus. En mars 2023, les besoins de la réponse humanitaire mondiale s'élevaient à 54,2 milliards d'USD, en augmentation par rapport à 2022, pour cibler 240 millions de personnes sur les 339 millions qui ont besoin d'aide. Les besoins humanitaires sont dictés et exacerbés par les nouvelles crises, les conflits, le changement climatique et les catastrophes naturelles, ainsi que par les urgences en matière de santé publique.

Bon nombre des défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui dans le secteur humanitaire ne peuvent être relevés que par une collaboration multipartite dans des instances telles que le «grand compromis», une plateforme unique qui rassemble tous les acteurs humanitaires concernés.

S'appuyant sur les résultats de l'enquête auprès des signataires et sur les consultations des parties intéressées en 2022-2023, le groupe de facilitation a proposé des objectifs, un calendrier et une structure pour relever les défis actuels. Les 51 engagements initiaux et les 11 engagements principaux qui y sont liés restent les éléments fondamentaux du «grand compromis».

Le présent cadre expose:

- 1) le champ d'application et le calendrier proposés pour l'avenir du «grand compromis» au-delà de juin 2023;
- 2) des suggestions concernant la gouvernance, la structure, l'obligation de rendre des comptes et l'octroi de moyens au processus.

Le groupe de facilitation espère que les propositions concernant le champ d'application, la gouvernance, les structures et l'obligation de rendre des comptes serviront d'ambition partagée pour œuvrer collectivement à la réalisation de notre objectif commun: relever les défis auxquels le secteur est confronté et garantir l'utilisation la plus efficace et la plus efficiente possible des ressources afin de réduire les besoins et d'obtenir les meilleurs résultats pour les populations touchées.

Le cadre a été approuvé par les signataires du «grand compromis» en juin 2023.

Champ d'application

Le «grand compromis» en tant que mécanisme de reddition de comptes et catalyseur de la transformation de l'ensemble du secteur

Contexte: l'objectif stratégique du «grand compromis 2.0» reste la base, mais il est légèrement révisé afin d'inclure la référence à des partenariats renforcés, reflétant l'engagement 10 du «grand compromis» sur le lien entre humanitaire et développement. Les résultats de la prochaine itération du «grand compromis» s'appuient sur les résultats obtenus jusqu'à présent. Dans le cadre de l'objectif global du «grand compromis», deux priorités d'action sont envisagées pour poursuivre les efforts visant à respecter les engagements (notamment la localisation, le financement de qualité et la révolution en matière de participation) en accordant une attention plus particulière aux progrès réalisés au niveau des pays, et pour utiliser la valeur ajoutée unique de la plateforme en tant que catalyseur de la transformation de l'ensemble du secteur grâce au «grand compromis». Comme le souligne le rapport du groupe de haut niveau sur le financement de l'assistance humanitaire, il est nécessaire de renforcer l'opérationnalisation de l'approche fondée sur le lien entre humanitaire et développement afin de réduire les besoins humanitaires et de réaliser des gains d'efficacité au niveau du système.

Objectif stratégique du «grand compromis»

- Obtenir de meilleurs résultats humanitaires pour les populations touchées grâce à une efficience, une efficacité et une obligation de rendre des comptes accrues et à des partenariats renforcés, dans un esprit de contrepartie profitable¹ à toutes les parties intéressées.

Priorité d'action n° 1: apporter un soutien continu à la localisation, à la participation des communautés touchées et à un financement de qualité

1. Encourager de nouvelles actions sur les priorités de base du «grand compromis» en vue d'obtenir une masse critique de financement de qualité, d'atteindre la rentabilité, d'augmenter le financement et le soutien aux acteurs locaux, et d'assurer une plus grande participation des populations touchées à la prise de décision à tous les stades du cycle du programme. Galvaniser les efforts afin de faire progresser la mise en œuvre au niveau des pays et renforcer la visibilité de l'action humanitaire.
 - 1.1. Atteindre une masse critique de financement de qualité, permettant une réaction efficace et efficiente et garantissant la visibilité, la transparence et l'obligation de rendre des comptes.
 - 1.2. Renforcer les moyens financiers des intervenants locaux et soutenir davantage leur rôle moteur, leurs réalisations et leurs capacités.

¹ La notion de «contrepartie profitable à tous» fait référence à l'esprit de réciprocité, les deux parties s'engageant à apporter leur contribution.

- 1.3. Soutenir davantage la participation des communautés touchées aux actions menées pour répondre aux besoins humanitaires².

Priorité d'action n° 2: catalyser la transformation de l'ensemble du secteur grâce au «grand compromis»

2. Conformément à l'engagement 10 du «grand compromis», mieux utiliser les ressources et les capacités existantes pour réduire les besoins humanitaires en renforçant les partenariats entre les secteurs et en améliorant la prévention, l'atténuation et la préparation en vue de mener des actions précoces afin d'anticiper et de mobiliser les ressources nécessaires au redressement. Obtenir l'engagement des signataires et des autres parties prenantes d'intensifier et de reproduire les pratiques innovantes fondées sur des données probantes, le partage des connaissances et les enseignements tirés.
 - 2.1. Intensifier les mesures d'anticipation, mieux intégrer les technologies et assouplir la programmation afin de prévoir les chocs futurs et y répondre.
 - 2.2. Utiliser le pouvoir de rassemblement du «grand compromis» comme plateforme pour réunir toutes les parties prenantes concernées par le lien entre humanitaire et développement.
 - 2.3. Recenser, soutenir et renforcer les mécanismes de financement existants qui permettent une collaboration intersectorielle et des approches de financement novatrices, adaptées aux crises prolongées.

Questions transversales

Contexte: l'égalité entre les hommes et les femmes et le partage des risques ont été considérés précédemment dans le cadre du «grand compromis» comme des questions transversales majeures liées à une mise en œuvre efficace dans tous les domaines du «grand compromis». Ces questions continueront à être intégrées et à progresser dans le cadre du processus du «grand compromis».

- **Question transversale n° 1: égalité entre les hommes et les femmes**
 - Les efforts actuels visant à améliorer l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le «grand compromis» se poursuivront, garantissant ainsi que l'action humanitaire tient dûment compte des aspects liés à cette question.
- **Question transversale n° 2: partage des risques**
 - En s'appuyant sur les données probantes générées et les bonnes pratiques recensées, les signataires utilisent le cadre de partage des risques pour intégrer de nouvelles

² Le groupe de facilitation reconnaît qu'un travail technique important est en cours au sein du Comité permanent interorganisations (CPI) sur l'obligation de rendre compte aux populations touchées. À l'avenir, les ambassadeurs et le secrétariat du «grand compromis» suivront les progrès accomplis par rapport aux résultats définis et détermineront les possibilités pour la plateforme du «grand compromis» d'apporter une valeur ajoutée à la résolution des problèmes dans ce domaine.

approches de partage des risques avec leurs partenaires, en prêtant attention aux risques constatés par les acteurs locaux et nationaux.

Calendrier

Contexte: le groupe de facilitation reconnaît que plusieurs facteurs majeurs doivent être conciliés pour fixer un calendrier approprié pour l'avenir du «grand compromis», notamment 1) la nécessité de fixer des objectifs réalisables et limités dans le temps pour la réalisation des engagements afin de garantir l'obligation de rendre des comptes; 2) la nature à long terme des objectifs de transformation à l'échelle du système; 3) les limites des signataires individuels à engager leurs institutions dans un calendrier plus long; et 4) la nécessité de mettre en place des structures durables qui puissent rester pertinentes, afin d'éviter des consultations récurrentes sur le processus. Le calendrier proposé vise à trouver un équilibre entre ces facteurs.

- **Les signataires du «grand compromis» s'engagent à franchir une étape clé en juin 2026, en poursuivant les objectifs suivants:**
 - obtenir des résultats définis pour la mise en œuvre de chaque engagement relevant des priorités d'action n^{os} 1 et 2 susmentionnées, grâce à l'approche par caucus, et en utilisant la pression du temps jusqu'à l'anniversaire des dix ans pour continuer à obtenir des résultats ambitieux et concrets, et réaliser des progrès au niveau des pays;
 - démontrer comment le «grand compromis» peut être utilisé plus efficacement comme catalyseur de la transformation de l'ensemble du secteur, afin de réduire les besoins grâce à des partenariats renforcés et à des approches innovantes, au titre de la priorité d'action n^o 2.
- **L'événement de haut niveau de 2026** serait l'occasion pour les signataires de reconnaître les réalisations et d'évaluer les progrès, et de décider d'une poursuite ou non.

Gouvernance

Contexte: conformément aux recommandations du rapport annuel indépendant de 2023 et aux consultations des parties intéressées, la gouvernance révisée vise à garantir des structures durables dotées de responsabilités claires au niveau politique pour faire avancer les choses. La gouvernance vise à renforcer le rôle des ambassadeurs et du secrétariat du «grand compromis». Le rôle du groupe de facilitation est modifié de façon à ce qu'il apporte un soutien consultatif aux ambassadeurs et au secrétariat.

- **Ambassadeurs du «grand compromis»**

Les ambassadeurs du «grand compromis» ont la responsabilité globale d'orienter le processus vers la réalisation de son objectif stratégique. Chacun d'entre eux est responsable des objectifs

2 juin 2023

d'une priorité d'action spécifique: participation, localisation, financement de qualité et catalysation de la transformation de l'ensemble du système.

Principales responsabilités:

- diriger le processus politique afin de contribuer à la réalisation des deux priorités d'action, le cas échéant, notamment par l'intermédiaire de caucus et d'engagements bilatéraux;
- mobiliser les signataires et les parties prenantes aux niveaux mondial et national (y compris par des visites virtuelles et des missions sur le terrain);
- jouer le rôle de médiateur dans la mise en œuvre du «grand compromis», notamment en collaborant avec les principaux signataires pour lever les obstacles;
- superviser le secrétariat et garantir l'obligation de rendre des comptes des signataires;
- réunir annuellement les signataires pour faire le point sur les progrès accomplis et convenir des priorités.

Les ambassadeurs, avec le soutien du secrétariat, mettront en place des modalités de travail qui leur permettront de se soutenir mutuellement dans leurs domaines de responsabilité respectifs.

- **Groupe de facilitation**

Pour renforcer son rôle consultatif auprès des ambassadeurs et du secrétariat du «grand compromis», l'engagement du groupe de facilitation est élevé au niveau des sherpas. Le groupe de facilitation sera soutenu par le secrétariat et les points de contact respectifs. Le groupe des sherpas se réunira régulièrement et organisera des consultations des parties intéressées afin de veiller à ce que leurs points de vue soient représentés.

Principales responsabilités:

- se réunir tous les trimestres pour conseiller les ambassadeurs et le secrétariat; ou de manière ponctuelle si requis par les ambassadeurs/le secrétariat;
- organiser des consultations régulières des parties intéressées au niveau des sherpas afin de s'assurer de leur adhésion et de solliciter leur avis de manière à informer les ambassadeurs du «grand compromis»;
- défendre les intérêts du processus du «grand compromis».

- **Secrétariat**

L'autorité, les attributions et les capacités du secrétariat sont renforcées afin qu'il puisse fournir aux ambassadeurs le soutien nécessaire sur le fond ainsi que sur le plan administratif et logistique, à condition que des ressources suffisantes soient disponibles. Des liens avec d'autres instances existantes, telles que le CPI, devraient être assurés le cas échéant.

Principales responsabilités:

- coordonner et soutenir la participation des ambassadeurs, notamment en leur fournissant des conseils stratégiques;
- assurer la coordination entre les ambassadeurs dans les deux priorités d'action;
- diriger les caucus à la demande des ambassadeurs et négocier au niveau politique au nom des ambassadeurs lorsqu'il en est chargé;

2 juin 2023

- organiser des réunions, si nécessaire, pour aider à lever les blocages;
- servir de lien entre les ambassadeurs du «grand compromis» et les sherpas du groupe de facilitation;
- assurer des liens avec d'autres instances (par exemple le CPI) et les parties prenantes concernées (par exemple les institutions financières);
- gérer le budget du secrétariat conformément aux règles/à l'accord des contributeurs de cofinancement;
- élaborer les documents justificatifs nécessaires;
- soutenir les signataires dans leurs demandes;
- superviser l'autoévaluation et l'évaluation annuelles des progrès; gérer le rapport indépendant en 2026;
- superviser les consultants si nécessaire (soutien des caucus, évaluation annuelle, etc.);
- gérer et mettre en œuvre les efforts de communication interne et externe;
- organiser des réunions, y compris la logistique pour les participants, le cas échéant.

Structure

Contexte: l'objectif est de créer des structures flexibles, mais aussi de permettre une participation collective de tous les signataires.

- **Réunion annuelle**
 - La réunion rassemble les signataires pour faire le point et convenir des priorités pour l'avenir, en veillant tout particulièrement à ce que les acteurs locaux puissent participer au débat. Pour garantir l'adhésion et l'engagement continu de tous les signataires, des réunions supplémentaires des signataires peuvent être organisées pour partager et approuver les résultats.

- **Caucus**
 - Les caucus sont des processus limités dans le temps qui peuvent être activés pour résoudre des problèmes politiques, sur la base d'une définition claire des problèmes. Ils peuvent être lancés par les ambassadeurs du «grand compromis» ou par des signataires individuels. Les caucus mobilisent généralement un nombre limité de participants, idéalement au niveau des sherpas, qui sont nécessaires pour résoudre les blocages spécifiques.
 - Après une résolution réussie, les champions et les membres d'un caucus sont appelés à veiller à ce que les résultats du caucus soient partagés, compris et acceptés, en tant que de besoin, dans la communauté du «grand compromis» grâce à la communication, à la présentation et à la participation des pairs des parties intéressées. La mise en œuvre doit être régulièrement contrôlée dans les rapports annuels et faire l'objet d'un suivi.

- **Communautés de pratique**
 - Les communautés de pratique peuvent être établies comme un instrument utile pour contribuer à la réalisation des engagements du «grand compromis».

- **Participation au «grand compromis» au niveau national**
 - Les réalisations et les engagements du «grand compromis» n'ont pas encore suffisamment atteint et touché les structures et les acteurs au niveau national/local.
 - Les progrès et les résultats au niveau mondial sont régulièrement communiqués au niveau national par l'intermédiaire de groupes de référence nationaux, d'une participation virtuelle, d'un bulletin d'information ou d'autres réunions de coordination dans le pays.
 - Les signataires participent au niveau national par l'intermédiaire de groupes de référence nationaux ou d'autres initiatives nationales significatives menées par des acteurs locaux afin de garantir que les progrès et les résultats du «grand compromis» sont mis en œuvre au niveau national.
 - Les représentants des groupes de référence nationaux ou des initiatives nationales participent à des échanges réguliers et à des réunions du «grand compromis» afin de donner leur avis et d'influencer les discussions au niveau mondial, en particulier en ce qui concerne les blocages et les obstacles au niveau national.

Obligation de rendre des comptes

Contexte: bien que l'importance et la pertinence du rapport annuel aient été reconnues, de nombreux signataires ont exprimé le souhait de simplifier les exigences en matière de rapport. Dans la nouvelle itération, il est suggéré de restreindre les exigences pour les rendre plus ciblées.

- **Révision des rapports annuels** à l'aune d'étapes/indicateurs concrets et mesurables pour faciliter la comparaison et le suivi.
 - Le rapport annuel est rendu plus pertinent en limitant les questions posées/données souhaitées. Les signataires sont invités à présenter chaque année des données financières concrètes et à rendre compte de leurs engagements de manière brève et concise. Une matrice est établie avec des étapes/indicateurs concrets et mesurables (certains existants et, le cas échéant, de nouveaux pourraient être convenus par les signataires, en particulier pour tenir compte des résultats des caucus).
 - Une analyse légère devrait faciliter la comparabilité des données fournies et permettre le suivi des progrès réalisés et l'examen des initiatives au titre des objectifs et des questions transversales.
 - Il conviendrait d'étudier les moyens d'améliorer la manière dont sont enregistrés les progrès au niveau national.
 - Un rapport indépendant est commandé en 2026 pour faire le point sur les progrès accomplis au cours de la période de prolongation de trois ans.

Octroi de moyens

Contexte: un soutien financier est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du secrétariat, ainsi que pour financer le rapport indépendant et la réunion annuelle, et permettre la participation des acteurs locaux à la réunion annuelle. Le financement a été assuré par quelques membres donateurs du groupe de facilitation dans le passé, mais un mécanisme devrait être proposé pour un partage plus équitable de ces coûts par les signataires donateurs.

- Des dispositions relatives à un **mécanisme de cofinancement** sont établies afin d'encourager les contributions volontaires de plusieurs signataires donateurs.

Annexe

RÉSULTATS

Priorité d'action n° 1: apporter un soutien continu à la localisation, à la participation des communautés touchées et à un financement de qualité

Encourager de nouvelles actions sur les priorités de base du «grand compromis» en vue d'obtenir une masse critique de financement de qualité, d'atteindre la rentabilité, d'augmenter le financement et le soutien aux acteurs locaux, et d'assurer une plus grande participation des populations touchées à la prise de décision à tous les stades du cycle du programme. Galvaniser les efforts afin de faire progresser la mise en œuvre au niveau des pays et renforcer la visibilité de l'action humanitaire.

1.1. Atteindre une masse critique de financement de qualité, permettant une réaction efficace et efficiente et garantissant la visibilité, la transparence et l'obligation de rendre des comptes

Résultats proposés:

- A. Augmentation quantifiable des financements flexibles et pluriannuels (y compris des «fonds de base»), ainsi que promotion et expansion de la variété des «flexibilités» offertes par les donateurs, sur la base d'un accord sur la «masse critique» de financements flexibles nécessaires de la part des donateurs pour permettre un changement radical dans la manière dont les organisations d'aide peuvent maximiser leur efficacité et leur efficience.
- B. Suivi et rapports complets (en utilisant des critères/définitions communs convenus et communiqués au FTS/IITA sur le montant/la proportion des financements flexibles et pluriannuels alloués à partir de quelles flexibilités), et fourniture de données/analyses «en temps réel» par les organisations d'aide à leurs donateurs institutionnels, entraînant une amélioration de la transparence des flux de financement et de la visibilité des financements flexibles et pluriannuels.

1.2. Soutenir davantage le rôle moteur, les réalisations et les capacités des intervenants locaux

Résultats proposés:

- A. Augmentation quantifiable des financements, y compris des financements pluriannuels et flexibles, accordés aux acteurs locaux et nationaux (y compris les organisations dirigées par des femmes et les organisations de défense des droits des femmes) aussi directement que possible pour réaliser l'objectif global agrégé d'au moins 25 %, conformément à l'accord sur les résultats du dernier caucus, en utilisant diverses modalités (par exemple, un financement groupé par pays, des fonds communs dirigés par des acteurs locaux, des consortiums dirigés par des acteurs locaux, des financements bilatéraux et des financements via un intermédiaire institutionnel).
- B. Élaboration/mise en œuvre de politiques et de procédures permettant des partenariats équitables, conformément aux résultats du caucus intermédiaire.
- C. Solide contribution des acteurs locaux et nationaux (y compris les organisations dirigées par des femmes et les organisations de défense des droits des femmes) aux groupes de référence nationaux existants ou aux mécanismes de coordination nationaux et internationaux, notamment en renforçant les capacités à diriger/codiriger les réponses.

1.3. Soutenir davantage la participation des communautés touchées aux actions menées pour répondre aux besoins humanitaires

Résultats proposés:

- A. Augmentation des investissements dans les programmes et les plateformes de coordination qui permettent aux personnes touchées de concevoir et d'apporter des réponses à leurs propres besoins, y compris dans la prise de décision au niveau stratégique.
- B. Mise en place de mécanismes garantissant une mise en œuvre efficace des processus de reddition de comptes permettant aux populations touchées de demander des comptes aux responsables de l'assistance humanitaire.

Priorité d'action n° 2: catalyser la transformation de l'ensemble du secteur grâce au «grand compromis»

Conformément à l'engagement 10 du «grand compromis», mieux utiliser les ressources et les capacités existantes pour réduire les besoins humanitaires en renforçant les partenariats entre les secteurs et en améliorant la prévention, l'atténuation et la préparation en vue de mener des actions précoces afin d'anticiper et de mobiliser les ressources nécessaires au redressement. Obtenir l'engagement des signataires et des autres parties prenantes d'intensifier et de reproduire les pratiques innovantes fondées sur des données probantes, le partage des connaissances et les enseignements tirés.

2.1. Intensifier les mesures d'anticipation, mieux intégrer les technologies et assouplir la programmation afin de prévoir les chocs futurs et y répondre

Résultats proposés:

- A. Établissement et approbation formelle d'une compréhension conceptuelle commune des mesures d'anticipation et de la manière dont elles contribuent à réduire les besoins.
- B. Intensification des mesures d'anticipation, y compris la programmation et le financement.

2.2. Utiliser le pouvoir de rassemblement du «grand compromis» comme plateforme pour réunir toutes les parties prenantes concernées par le lien entre humanitaire et développement

Résultats proposés:

- A. Levée des obstacles institutionnels existants et adaptation des systèmes internes pour permettre une collaboration multipartite dans les situations humanitaires.
- B. Renforcement du dialogue et des partenariats entre les donateurs d'assistance humanitaire et de développement et les institutions financières internationales (IFI) afin de déterminer les possibilités de lancer de nouvelles initiatives et d'accroître les investissements dans les crises prolongées.

2.3. Recenser, soutenir et renforcer les mécanismes de financement existants qui permettent une collaboration intersectorielle et des approches novatrices, adaptées aux crises prolongées

Résultats proposés:

- A. Documentation/diffusion des mécanismes de financement existants et des approches de financement innovantes qui permettent des partenariats entre les secteurs et le déploiement d'un plus grand nombre de capitaux publics et privés.
- B. Promotion des connaissances sur les approches et les politiques innovantes visant à accroître l'efficacité de l'action humanitaire.

Questions transversales

Question transversale n° 1: égalité entre les hommes et les femmes

Les efforts actuels visant à améliorer l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le «grand compromis» se poursuivront, garantissant ainsi que l'action humanitaire tient dûment compte des aspects liés à cette question.

Résultats proposés:

- A. Nouvel engagement et investissement dans les domaines de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes et des filles:
 - en établissant des collaborations et des partenariats avec diverses organisations dirigées par des femmes et organisations de défense des droits des femmes, ainsi qu'avec des organisations qui accordent la priorité aux interventions ciblées dans les domaines de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes et des filles (santé sexuelle et reproductive, violence liée au sexe, éducation des filles dans les situations d'urgence, autonomisation économique des femmes et moyens de subsistance, etc.) aux niveaux mondial et national;
 - en renforçant l'obligation des signataires à rendre compte des engagements pris dans les domaines de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes et des filles, notamment en ce qui concerne le financement des organisations dirigées par des femmes et le financement des interventions ciblées dans ces domaines.

Question transversale n° 2: partage des risques

En s'appuyant sur les données probantes générées et les bonnes pratiques recensées, les signataires utilisent le cadre de partage des risques pour intégrer de nouvelles approches de partage des risques avec leurs partenaires, en prêtant attention aux risques constatés par les acteurs locaux et nationaux.

Résultats proposés:

- A. Lancement d'initiatives, y compris de projets pilotes, qui tiennent compte des perspectives de risque des acteurs locaux, et partage des progrès lors des réunions annuelles du «grand compromis».
- B. Réunion des signataires pour faire le point et évaluer les résultats de diverses initiatives.

VISUEL N° 1

Le «grand compromis» au-delà de 2023

10^e anniversaire: un événement de haut niveau en 2026 pour reconnaître les réalisations et évaluer les progrès, et décider d'une poursuite ou non.

Champ d'application

Objectif stratégique: obtenir de meilleurs résultats humanitaires pour les populations touchées grâce à une efficience, une efficacité et une obligation de rendre des comptes accrues et à des partenariats renforcés, dans un esprit de contrepartie profitable à tous.

Priorité d'action n° 1: continuer à soutenir les priorités de base

- Financement de qualité
- Localisation
- Participation

Priorité d'action n° 2: catalyser la transformation de l'ensemble du secteur

- Mesures d'anticipation

2 juin 2023

- Collaboration multisectorielle
- Mécanismes de financement innovants

Questions transversales: égalité entre les hommes et les femmes et partage des risques

Gouvernance

- Les ambassadeurs du «grand compromis» dirigent le processus
- Le secrétariat du «grand compromis» soutient les ambassadeurs et le groupe de facilitation
- Le groupe de facilitation au niveau des sherpas conseille les ambassadeurs et le secrétariat

Structure

Caucus pour résoudre les problèmes politiques

Communautés de pratique pour contribuer à la réalisation des engagements

Participation au niveau national

Réunion annuelle pour faire le point sur les progrès accomplis et convenir des priorités pour l'avenir

Octroi de moyens

Mécanismes de cofinancement par plusieurs signataires donateurs

Obligation de rendre des comptes

Rapport annuel simplifié à l'aune d'étapes/indicateurs concrets et mesurables

VISUEL N° 2

Gouvernance et structure

Jemilah Mahmood: participation

2 juin 2023

Manuel Bessler: localisation

Michael Köhler: transformation de l'ensemble du secteur

Manuel Bessler et Michael Köhler: financement de qualité

Groupe de facilitation au niveau des sherpas: groupe de représentants signataires pour chaque partie intéressée

Fournit des conseils

Apporte un soutien

Secrétariat du «grand compromis»: chargé de diriger le processus, de coordonner et de soutenir les ambassadeurs, le groupe de facilitation et le rapport annuel léger

66 signataires:

25 États membres

25 ONG

12 agences des Nations unies

2 Mouvements (Mouvement de la Croix-Rouge et Mouvement du Croissant-Rouge)

2 organisations intergouvernementales

Réunion annuelle: les signataires se réunissent pour faire le point sur les progrès accomplis et convenir des prochaines étapes

Participation au niveau national: les signataires, par l'intermédiaire de groupes de référence nationaux ou d'autres initiatives nationales menées par des acteurs locaux, afin de garantir que les progrès et les résultats du «grand compromis» sont mis en œuvre au niveau national

Caucus: des groupes plus restreints de signataires se réunissent pour résoudre un problème spécifique dans un délai limité

Communautés de pratique: peuvent être établies comme un instrument utile pour contribuer à la réalisation des engagements

2 juin 2023